

2R
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 600 000 euros
Siège social : 47 AVENUE DE LA GARE
33610 CESTAS
879 218 048 RCS BORDEAUX

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 MAI 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 132 938,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	132 938,11 euros
Au compte « Report à nouveau » en vue de l'absorption des pertes antérieures	575,38 euros

Solde	132 362,73 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	60 000,00 euros
Soit 10,00 euros par part	
Le solde	72 362,73 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 72 362,73 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **60 000 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :

43 000,00 euros, soit 7,17 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 43 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :

149 468,00 euros, soit 24,91 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 149 468,00 euros

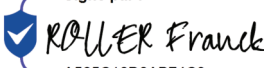
- Exercice clos le 31 décembre 2024 : Néant

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :
 **ROUËR Franck**
A565C16D8AB74C9...

Certifiés conformes à l'original

Bilan Actif

Signé par :

A565C16D8AB74C9... règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	659,17	567,62	91,55	311,25
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	515 799,00		515 799,00	515 799,00
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	22,00		22,00	22,00
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	516 480,17	567,62	515 912,55	516 132,25
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	120 000,00		120 000,00	158 400,00
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	148 780,59		148 780,59	116 292,58
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	54 580,93		54 580,93	50 464,63
	Total de l'actif circulant (IV)	323 361,52		323 361,52	325 157,21
	Frais d'émission des emprunts (V)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		839 841,69	567,62	839 274,07	841 289,46

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	268 780,59	196 985,07

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 600 000,00) Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence	600 000,00	600 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	60 000,00	60 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		20 008,35
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(575,38)	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	132 938,11	(20 583,73)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	792 362,73	659 424,62
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	6 478,29	25 782,77
	Emprunts et dettes financières divers (2)	721,42	721,42
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 812,63	48,00
	Dettes fiscales et sociales	37 899,00	56 594,65
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		98 718,00
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	46 911,34	181 864,84
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	839 274,07	841 289,46
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		132 938,11	(20 583,73)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		46 911,34	180 700,38
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	194 000,00	100,00	194 000,00	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	194 000,00	100,00	194 000,00	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	9,18		25,74	0,01
	Total des produits d'exploitation	194 009,18	100,00	194 025,74	100,01
	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	7 269,17	3,75	6 412,90	3,31
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 005,98	6,19	16 678,20	8,60
	Salaires	86 113,02	44,39	90 340,96	46,57
	Cotisations sociales	45 670,60	23,54	70 032,86	36,10
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	219,70	0,11	219,70	0,11
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges	317,66	0,16	14,27	0,01
	Total des charges d'exploitation	151 596,13	78,14	183 698,89	94,69
	RESULTAT D'EXPLOITATION	42 413,05	21,86	10 326,85	5,32
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré	5 725,90	2,95	3 258,05	1,68
	De participation	103 450,89	53,33	7 251,53	3,74
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Total des produits financiers	103 450,89	53,33	7 251,53	3,74
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	134,93	0,07	27 956,06	14,41
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	134,93	0,07	27 956,06	14,41
	RESULTAT FINANCIER	103 315,96	53,26	(20 704,53)	-10,67
	RESULTAT COURANT avant impôts	140 003,11	72,17	(13 635,73)	-7,03
	Produits exceptionnels				
	Charges exceptionnelles			5 000,00	2,58
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			(5 000,00)	-2,58
CHARGES FINANCIERES	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices	7 065,00	3,64	1 948,00	1,00
	Total des produits	297 460,07	153,33	201 277,27	103,75
	Total des charges	164 521,96	84,81	221 861,00	114,36
	RESULTAT DE L'EXERCICE	132 938,11	68,52	(20 583,73)	-10,61

Annexe des comptes annuels

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025** dont le total est de **839 274** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **132 938** Euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changements de méthodes

Le changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, lié au nouveau règlement ANC se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place en en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Titres de participation

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. Ils ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sold'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal, agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	659,17					659,17
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	659,17					659,17
FINANCIERES	Participations	515 799,00					515 799,00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	22,00					22,00
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	515 821,00					515 821,00
TOTAL		516 480,17					516 480,17

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations		Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal, agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
Matériel de bureau, mobilier				347,92	219,70		567,62	
Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					347,92	219,70		567,62
TOTAL					347,92	219,70		567,62

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Dotations			Reprises			Mouvement des amortiss ment à la fin de l'exerci
Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionn	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionn	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	120 000,00	120 000,00	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	332,98	332,98	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	148 067,65	148 067,65	
	Débiteurs divers	379,96	379,96	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		268 780,59	268 780,59	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	6 478,29	6 478,29		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 812,63	1 812,63		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 530,00	8 530,00		
	Impôts sur les bénéfices	7 065,00	7 065,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 304,00	22 304,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	721,42	721,42		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		46 911,34	46 911,34		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		19 312,73			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		8 918
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré		8
Intérêts C.N.E. X	2	
Assurances C.N.E. X	6	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		380
FOURN FACTURES NON PARVENUES	380	
Dettes fiscales et sociales		8 530
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	8 530	